



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE, établissement public (Siret : 200 008 431 00021), situé 1, rue de la canne à sucre 97354 Rémire-Montjoly, représenté par son Directeur Pascal VARDON, ci-après dénommé « **le PARC NATIONAL** ».

Organise du 21/08/2020 au 07/11/2020 un jeu gratuit sans obligation d'inscription : « La fête de la gastronomie, votre **plat traditionnel préféré pendant le confinement** », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans ainsi qu'aux mineurs, avec autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu¹.

Ce jeu est accessible à toute personne disposant d'un accès à internet pour l'utilisation des réseaux sociaux tels que WhatsApp, Instagram et Facebook, ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les communes suivantes : **MARIPA-SOULA** et **PAPAÏCHTON**, à l'exception des personnels de l'organisation, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

¹ La structure organisatrice pourra demander à tout gagnant de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur les plates-formes whatsapp, facebook, instagram et par mail aux dates indiquées dans l'article 1.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique, identifiant Facebook ou instagram - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur les plates-formes, en aucune circonstance les plates-formes seront tenues responsables en cas de litige lié au jeu.

Déroulé du concours :

- 1) Du 21 août au 28 septembre 2020 minuit : chaque candidat devra soumettre via l'adresse jeu.concours@guyane-parcnational.fr ou par whatsapp à un agent du PAG (Raymond Deye 06 94 20 46 99, Angel's Nangwa Kwetchou 06 94 22 91 16) :
 - 3 photos : les ingrédients, le candidat en train de cuisiner, le plat dressé
- 2) Un court texte ou message vocal explicatif répondant aux questions suivantes :
Présente-moi ton plat. Ce plat représente quoi pour toi ? Raconte le goût de ton plat
- 3) Entre le 28 septembre et le 5 octobre 2020, un jury présélectionnera les 3 candidats finalistes (voir modalités de pré-sélection décrites dans l'article 4)
- 4) La semaine du 5 octobre, les équipes du PAG se rapprocheront des 3 finalistes pour réaliser 3 films présentant les étapes de réalisation de chaque recette
- 5) Du 15 octobre au 02 novembre 2020, les vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux et les internautes voteront pour élire le grand gagnant
- 6) Le 06 novembre, les résultats du concours seront annoncés et une cérémonie de remise des prix sera organisée (sous réserve de la possibilité au regard de la crise sanitaire)

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les finalistes seront sélectionnés dans la semaine du 28/09/2020 et le gagnant au plus tard le 03/10/2020.

Le jury sera composé de 4 membres (1 représentant de la mairie de Maripa-Soula, 1 représentant du Parc amazonien de Guyane, la lauréate du dernier concours de la fête de gastronomie (2019) et 1 représentant de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais) et déterminera les trois finalistes ayant participé à la présélection sur la base des critères suivants :

- Utilisation d'ingrédients locaux
- Esthétique du plat dressé
- Originalité
- Qualité de la description

Le grand gagnant parmi les trois finalistes sera élu par les internautes, ainsi que le second et le troisième.

Entre le 05/10 et le 09/10/2020, les 3 finalistes accepteront de refaire la recette avec le service de communication du PAG qui filmera les différentes étapes de la préparation du plat.

Les vidéos seront diffusées sur facebook, whatsapp et instagram pour élire le gagnant du concours.

Les finalistes seront contactés au plus tard une semaine après le concours pour leur confirmer leur place sur le podium ainsi que la nature des lots gagnés et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Les trois finalistes recevront un les lots suivants :

- 1^{ère} place : plaque de cuisson 4 gaz + 1 tablier + 1 jeu de 2 poêles en pierre 24 et 28 cm avec poignée amovible + 1 jeu de 4 couteaux de cuisine pro
- 2^{ème} : mini four mobile + 1 tablier + 1 jeu de 2 poêles en pierre 20 et 26 cm avec poignée amovible + 1 jeu de 3 couteaux de cuisine pro
- 3^{ème} place : 1 robot multifonction + 1 tablier + 1 jeu de 2 poêles en pierre 20 et 26 cm avec poignée amovible + 1 jeu de 3 couteaux de cuisine pro

Le Parc amazonien de Guyane se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La structure organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur une simple demande à l'adresse de l'organisateur spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.